



N° 3233

N° de la demande : F-2004-1
Déposée le 15 OCT. 2004
Références :

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES URGENTS

hors formalité sur formalité

Opération juridique : **VENTE PARENT JEAN/PARENT Anne du 14 septembre 2004** Référence dossier : 2112/237 SA / FBG
formalité du 15 OCT. 2004 Vol : 2004° P 4672

COÛT		IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR	
DEMANDE PRINCIPALE	= 12 €	M	SCP BIDEGARAY-GRIVOT
NOMBRE DE FEUILLE(S) COMPLÉMENTAIRE(S) :			7 rue Jacques de Molay
nombre de personne(s) supplémentaire(s) : 0 X 5 €=	0 €		BP 227
nombre d'immeuble(s) supplémentaire(s) : 0 X 2 €=	0 €	CODE	
Frais de renvoi	= 0 €	POSTAL	21206 BEAUNE
Règlement joint <input checked="" type="checkbox"/>			À BEAUNE le 08/10/2004
Compte d'usager <input type="checkbox"/>	TOTAL= 12 €	Signature :	<i>J. Bidegaray</i>

QUITTANCE : Bureau de dépôt : **BEAUNE**

NATURE DES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS (pour les bureaux non dotés d'un fichier immobilier informatisé)

Le Conservateur des hypothèques est requis de délivrer un extrait des formalités sur les personnes et / ou les immeubles désignés ci-dessous :

Inscriptions subsistantes Documents publiés Non acquisitifs Dernière formalité inscrite ou publiée (demande portant uniquement sur des immeubles)

Saisies en cours Acquisitifs

Les formalités simultanément requises, les actes et jugements énoncés par leurs références de publication dans les documents déposés avec la demande sur formalité sont exclus (bureaux non informatisés).

PÉRIODE DE CERTIFICATION

POINT DE DÉPART	TERME
- Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le / /	- jusqu'à la date de dépôt de la présente demande (hors formalité) - ou de la formalité énoncée (sur formalité) - ou jusqu'au inclusivement

DÉSIGNATION DES PERSONNES (Toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité du conservateur - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

N°	Personnes physiques NOM	PRÉNOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
	Personnes morales DÉNOMINATION ET N° SIREN	FORME JURIDIQUE, SIÈGE (et pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de déclaration ou du dépôt des statuts)	
1	PARENT	Jean	03/11/1922 LYON 1 ^{er}
2			
3			

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (Toute erreur dans la désignation des immeubles dégage la responsabilité du conservateur - art. 8-1 et 9 du décret précité)

N°	COMMUNE (éventuellement arrondissement, rue et numéro)	RÉFÉRENCES CADASTRALES	N° VOLUME	N° LOT de copropriété
1	POMMARD Vigne	BI 110		
2				
3				
4				
5				

DEMANDE IRRÉGULIÈRE. Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

<input type="checkbox"/> Insuffisance de la désignation des personnes et/ ou des immeubles	<input type="checkbox"/> Défaut d'indication de la nature du renseignement demandé	À, le Le Conservateur,
<input type="checkbox"/> Défaut de paiement	<input type="checkbox"/> Demande irrégulière en la forme	
<input type="checkbox"/> Demande non signée ou non datée	<input type="checkbox"/> Autres	

CERTIFICAT DU CONSERVATEUR

Dans le cadre de la présente demande, le Conservateur certifie qu'il n'existe dans sa documentation :

aucune formalité.

que les formalités indiquées dans l'état ci-joint.

que les seules formalités figurant sur les faces de copies de fiches ci-jointes.

État certifié à la date du

Le
Le Conservateur,

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conservation des hypothèques

BEAUNE

Demande de renseignements n° 2004F3041
déposée le 15/10/2004, par Maître BIDEGARAY-GRIVOT

CERTIFICAT DU CONSERVATEUR

Dans le cadre de la présente le conservateur certifie :

- pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1956 au 01/12/2002
[] qu'il n'existe aucune formalité au fichier immobilier,
[x] qu'il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 2 faces de copies de fiches ci-jointes,
- pour la période de publication sous FIDJI : du 02/12/2002 au 26/09/2004 (date de mise à jour fichier)
[x] qu'il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier,
- pour la période du dépôt : du 27/09/2004 au 15/10/2004 (date de dépôt de la demande)
[x] qu'il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A BEAUNE, le 18/10/2004

Le conservateur des hypothèques, *l*

✓ Jean-Jacques FERNER

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, après de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

CERTIFICAT DE DEPOT DU 27/09/2004 AU 15/10/2004

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs Débiteurs/Acquéreurs/Donataires	Numéro d'archivage Provisoire
15/10/2004 D06811	VENTE NOT BIDEGARAY-GRIVOT BEAUNE	14/09/2004	PARENT JEAN GROS ANNE-FRANCOISE	P04672

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2203-1 du code civil.

RECTO fiche 2104P03P0040607053R0421123.TIF

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

FICHE N° 2 Commune **Pommard**

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé

N° 1 C^{me} **Monthelie**

N° 3 C^{me} **Auxey-Dousses**

N° 4 C^{me} **VOLNAY**

N° 5 C^{me} **MEURSAULT**

NOM: **PARENT** né à **Lyons 1^{er} (69)** le **3 11 1922**

Prénoms: **Jean**

Epx: **PICARD** née le **14 juillet 1925** à **Maubeuge (68)**

Epx: né le _____ à _____

III - FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX
(Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

A - MUTATIONS SERVIDUDES ACTIVES		B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES	
Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités.	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités
1-2-3-4	1) 27 octobre 1962. Sol 3525 n° 24, attribution aux epoux, 8 septembre 1962. M ^{re} Lucrèce Cupis décès le 23 novembre 1961 de PARENT Jean u. l. 14 mai 1984, l. Poursuite d'extinction. Poursuites: 292.98 ont partie Nouguin du 1/4 appartenant à GIBOULOT Valentine v ^{se} PARENT u. l. 17 mars 1995	2-3	1) 11 Janvier 1963. D ^{re} 1811 n° 213. Hypothèque conventionnelle 31 décembre 1962. M ^{re} Lucrèce n° 332 de M ^{re} Lucrèce commanditaire de Lucrèce tous les dix mois entre le 1/4 occasionnel Lucrèce au profit de l'Emphytéotique du Domaine et du T. Imb. Domicile de Beaune dans le Bureau de Maubeuge Central
A	1) 15 MAI 1978 sol 5103 n° 9. ANATION-PARTAGE n° 3-478 c ^{me} Lamignon, met. à Beaune à PARENT le 1/4 de BEAUNE n° 89 u. l. 15-4-1993 Evaluations: M ^{re} de 1.000.000 F RESERVE D'USUFRUIT	A	1) 15 MAI 1978 sol 5103 n° 8. BAIL n° 3-478 c ^{me} de Lamignon , met. à Beaune pour une durée de 18 années expirant le 31-12-1995 cessant à BOULEY n° 8-298-1924 et son ep ^{se} VERREPERT loyer: p ^{te} de 120.000 F.
		2.	2) 27 septembre 1990. Sol 1990P3881 DAIL RURAL A LONG TERME 28.08.1990. M ^{re} Goujon , not. AM. à Beaune - pour une durée de 18 années, expirant le 11-11-2007. Compensé à: PARENT née le 15-4-1953. fermage annuel: 32.500 F net

II - IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Sec-tion	No du plan	Sec-tion	No d'ordre	Sec-tion	No du plan
1	BI	47		37		
2	BI	106		38		
3	BI	107		39		
4	BI	110		40		
5				41		
6				42		
7				43		
8				44		
9				45		
10				46		
11				47		
12				48		
13				49		
14				50		
15				51		
16				52		
17				53		
18				54		

II - IMMEUBLES RURAUX (Suite)

A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES (Suite)

B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Suite)

N° d'ordre	Sec-tion	N° du plan	N° d'ordre	Sec-tion	N° du plan	N° d'ordre	Sec-tion	N° du plan	Inmeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153								
56			105			154								
57			106			155								
58			107			156								
59			108			157								
60			109			158								
61			110			159								
62			111			160								
63			112			161								
64			113			162								
65			114			163								
66			115			164								
67			116			165								
68			117			166								
69			118			167								
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171								
74			123			172								
75			124			173								
76			125			174								
77			126			175								
78			127			176								
79			128			177								
80			129			178								
81			130			179								
82			131			180								
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190								
93			142			191								
94			143			192								
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195								
98			147			196								
99			148			197								
100			149			198								
101			150			199								
102			151			200								
103			152											

CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
DE BEAUNE
Traitement des impôts
B.P. 94
C.G.P. DIJON 3001-20 F
téléphone : 05 20 24 39 59